

Compte rendu de la séance du 13 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize juin à 18 heures 30 le conseil municipal de la commune de Villefranche de Conflent régulièrement convoqué, s'est réuni à Maire de Villefranche de Conflent, 1 place de l'Eglise.

Présents : Monsieur Patrick LECROQ, Madame Rose Marie SORIA, Monsieur Dominique OSTER, Monsieur Gilles ROBERT, Monsieur MENE Benoit, Monsieur MENE Joel

Absents : Madame Frédérique LATOUR, Monsieur SORIA Julien

Représentés : Madame Dominique LIMOUZY par Madame Rose Marie SORIA jusqu'à l'arrivée de Madame LIMOUZY

Secrétaire de la séance : Monsieur MENE Benoit

Ordre du jour:

Ordre du jour :

- Approbation du CR du 23 mai 2022
- Convention d'objectifs et de partenariat au titre de la population départementale d'inclusion numérique et du dispositif « conseiller et ambassadeur numérique »
- Tarifs 2022 :
 - Régie des remparts, changement du prix de la Monnaie de Paris
 - Régie des photocopies, changement du prix des photocopies
 - Changement du tarif concernant les amendes de stationnement
- Logements communaux :
 - Contrat d'occupation temporaire et précaire au 6 rue Saint Pierre
 - Proposition d'achat au 10 rue Saint Jean
- Questions diverses
 - Plan d'évacuation Rempart
 - L'entretien du cimetière
 - Commission Sécheresse

APPROBATION PROCES VERBAL - SEANCE DU 23 MAI 2022:

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le PV de la dernière séance du 23 mai 2022 et l'émarge.

Délibérations du conseil:

CONVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL- ATELIER NUMERIQUE (DE 055 2022)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'établir des ateliers numériques en partenariat avec le Conseil Départemental pour tous les habitants, des ateliers réguliers qui seront fait une fois par semaine.

Après avoir donné lecture sur la Convention d'objectifs et de partenariat au titre de la population départementale d'inclusion numérique et du dispositif « conseiller et ambassadeur numérique ».

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de voter la convention.

Un accord unanime a été donné

REGIE DES REMPARTS (DE 056 2022)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération DE_010_2022 du 9 mars 2022 relative aux tarifs 2022

Considérant qu'il y a lieu de fixer de nouveau tarif pour un article.

REGIE DES REMPARTS :

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité fixe les tarifs pour 2022 tels que définis ci-dessous :

Entrée des remparts :

- adulte : 5.00 €
- Enfant (de 5 à 10 ans inclus) 2.00 € (gratuit moins de 5 ans accompagné des parents)
- Groupes scolaires : 2.00 €
- groupe adulte visite libre à partir de 10 personnes : 4.00 €
- Réduit : 4.50 €

Réduit : 11-18ans, étudiants, pass-découverte, personne en situation de handicap, chercheur d'emploi, accompagnant carte ambassadeur et client des partenaires)

Visites commentées :

Prix par participant	Durée	De 15 à 30 participants	De 31 à 50 participants	scolaires	Visite individuelle
La ville, l'église et les remparts	1h30	7.00 €	6.00 €	4.00 €	/
Les remparts	1h	5.50 €	4.50 €	3.50 €	6.00 € 5.00€ réduit 4.00 € Enfant (5 à 10ans)
La ville et l'église ou ville et remparts	1h	5.50 €	4.5 0€	2.50 €	6.00 € 5.00€ réduit 4.00 € Enfant (5 à 10ans)
Chasse au trésor ou jeu de piste	Dès la maternelle			4.00 €	/
Visites spéciales	/			/	10.00 € 8.00 € réduit 4.50 € Enfant (5 à 10ans)

Visite VIP (tarif unique) de 2 à 4 personnes	40.00 €
---	---------

Murder Party+ de 10 à 15 participants	30.00 €
--	---------

Convention Office de Tourisme Intercommunal :

Pour le billet commun sites de Villefranche de Conflent :

Billets vendus par l'OTI commission de 8%. L'OTI reversera les montants déduits de la commission sur le compte DFT des Remparts, par virement ou par chèque.

	Tarifs pour OT billet commun
Adultes	4,14 €
5-10ans inclus	1,38 €
Moins de 5 ans	gratuit

Convention Office de Tourisme Intercommunal vente de billets et de prestations pour le compte d'un tiers (groupe et séjour Train Jaune UNESCO, commission 6%). La régie des Remparts établira une facture pour le montant net avec annexe sur laquelle apparaîtra la commission.

Objet de la prestation	Tarif	Conditions de l'offre : départ garanti	Si départ non garanti, précisez les conditions à respecter
Visite guidée des remparts, de l'église Saint Jacques et du village de Villefranche-de-Conflent	Tarif Adulte : 5,64 € Tarif Enfant (5 à 10 ans) : 4,70€ Gratuit moins de 5ans	Du lundi au vendredi à partir de 2 visiteurs	Réservation de la prestation 15 jours avant la date du séjour Dates du séjour : -du 28 juin au 4 juillet - du 1 au 7 novembre
Visite libre avec audioguides	Tarif Adulte : 5,64 € Tarif Enfant (5-10ans) : 4,70€ Gratuit moins de 5 ans	Le samedi et le dimanche	Réservation de la prestation 15 jours avant la date du séjour Dates du séjour : -du 28 juin au 4 juillet -du 1 au 7 novembre

Convention Office de Tourisme Intercommunal vente de billets pour le compte d'un tiers (entrées individuels Remparts, commission 8% ; pour les groupes commission de 6%) Billets vendus par l'OTI L'OTI reversera les montants déduits de la commission sur le compte DFT des Remparts, par virement ou par chèque.

Individuels Visite Libre	
Adulte (Plein Tarif)	4.60€
Réduit (11-18ans, étudiants, pass découverte, personne en situation de handicap, chercheur d'emploi, clients des partenaires)	4.14€
Enfants (5 à 10 ans inclus)	1.84€
Moins de 5 ans gratuit	Gratuit

Individuels Visite Guidée	Adultes	Réduits	Enfants de 5 à 10 ans inclus
Remparts	5,52 €	4,60 €	3,68 €
Ville église ou Ville remparts, ou visite guidée d'1h	5,52 €	4,60 €	3,68 €
Visites spéciales	9,20 €	7,36 €	4,14 €

Groupes Adultes	Tarif /personne	
Entrée des Remparts (visite libre)	Tarif Adulte : 3,76 €	A partir de 10 personnes
Visite guidée ville, église, remparts	Groupes (15 à 30 personnes) : 6,58 € Groupes (31-50 personnes) : 5,64 €	
Visite guidée des remparts ou ville, église ou ville, remparts ou visite guidée d'1h	Groupes (15 à 30 personnes) : 5,17€ Groupes de (31 à 50 personnes) : 4,23€	

Plateforme billetterie en ligne PATRIVIA:

Billets vendus par PATRIVIA commission de 20%. PATRIVIA reversera les montants déduits de la commission sur le compte DFT des Remparts, par virement.

	Tarifs pour OT billet commun
Adultes	4 €
5-10ans inclus	1,60 €
11-17 ans inclus	3.60 €
Moins de 5 ans	Gratuit

Location MP4

- 4.50 € pour les personnes possédant la carte handicapée (soit entrée des remparts au tarif réduit)
- 7.00 € pour les personnes ne possédant pas la carte handicapée (soit 5 € l'entrée+ 2 € le MP4)
- 6.50 € pour les personnes se présentant avec le pass- intersites
- 2.00 € guide sonore

Boutique :

- Cartes postales : 0.40 €
- Monnaie de Paris : 2.50 €
- Enveloppe pré-timbrée : 1.00 €
- Empreinte Vauban : 1.00 €

- Carnet à spirale Vauban : 1.00 €
- Canon taille-crayon, chevalier taille-crayon et canon porte clés : 5.00 €
- Carte Plus beaux Villages de France : 8.00 €
- Livre Plus Beaux Villages de France années précédentes : 9.90 €
- Livre Plus Beaux Villages de France année en cours : 16.95 €
- Livre Villefranche de Conflent : 9.00 €
- Livre Villefranche de Conflent sentinelle des Pyrénées : 7.90 €
- Livret Exposition Vauban : 3.00 €
- Les fortifications de Vauban racontées aux enfants (la petite boîte) : 4.60 €
- Fiche Rando : 1.00 €
- Livre La violoncelliste de Henri Gourdin : 17.00 €
- Carte Delory : 2.00 €
- Fiche randonnée : 1 €
- Livre Les tours à signaux : 3.50 €
- Livre La belle époque dans les PO : 3.50 €
- Livre L'Art Roman en Conflent : 3.50 €
- Livre Les mystères de l'Orient des Pyrénées : 3.50 €
- Livre Les Remparts de Villefranche de Conflent : 3.50 €
- Ecocup : 1 €

Monsieur le Maire propose d'augmenter le tarif suivant pour l'année 2022 :

Passage de la Monnaie de Paris de 2,00 euros à 2,50 euros.

Les autres tarifs restent inchangés.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de voter la proposition de tarif.

Un accord unanime a été donné

REGIE DES PHOTOCOPIES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le prix de 0.38 centimes la photocopie en A3 en noir et blanc, c'est-à-dire le double de la photocopie A4 en noir et blanc à 0.18 centimes.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

ADOPTE le prix sur les photocopies de type A3.

Un accord unanime a été donné

CHANGEMENT DU TARIF CONCERNANT LES AMENDES ET STATIONNEMENT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le cout important lié au changement des horodateurs et le cout lié au démarche près Antail. Il a été décidé de ne pas changer le prix des amendes et de stationnement.

Les amendes restent donc à 14 euros.

CONVENTION OCCUPATION TEMPORAIRE, EXCEPTIONNEL ET PRECAIRE- 6 RUE SAINT PIERRE (DE 057 2022)

Monsieur le Maire expose la proposition d'un Contrat d'occupation temporaire, exceptionnel et précaire.

Les circonstances de ce contrat résultent du caractère urgent de la situation des locataires, Madame et Monsieur Francisco MARTINS DE OLIVERA MELO. En effet, Ils ont la volonté de résoudre une difficulté dite temporaire qui les mets dans un situation dite précaire, Les locataires réalisent des travaux dans leur maison qui est actuellement inhabitable.

En attendant que la maison puisse être de nouveau habitable, la Mairie de Villefranche de Conflent met à disposition le logement au 6 rue Saint Pierre à Villefranche de Conflent 66500 pour un montant mensuel de deux cent soixante-douze euros et quinze centimes.

Pour une durée comprise entre 20/06/2022 et le 31/08/2022.

Une convention sera établie pour définir les modalités de location entre le Propriétaire et le locataire. Le Conseil Municipal après avoir délibéré, reconnaissant,

- La situation exceptionnelle qui a frappé Madame et Monsieur Francisco MARTINS DE OLIVERA MELO
- La nécessité de prendre des mesures exceptionnelles de logement

AUTORISE M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire pour son exécution

DEMANDE à M. le Maire d'émettre les titres correspondants à cette location à l'encontre de Madame et Monsieur Francisco MARTINS DE OLIVERA MELO.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de voter.

Un accord unanime a été donné

Arrivée de Madame Dominique LIMOUZY

ACHAT BIEN COMMUNAL 10 RUE SAINT JEAN (DE 058 2022)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la vente du bien au 10 rue Saint Jean.

Monsieur et Madame BARAJAS qui exercent une profession dans le commerce, ce sont dit intéressés par l'acquisition de ce bien immobilier, en vue de devenir propriétaires, au rez-de-chaussée, une activité commerciale et une habitation dans les étages. Un accord a été trouvé avec Monsieur et Madame BARAJAS, moyennant le prix de 60 000€, la Mairie de Villefranche de Conflent l'ayant évalué à 60 000 € (soixante mille euros). Les frais de notaire sont à la charge de l'acheteur.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver l'accord trouvé avec Monsieur et Madame BARAJAS ou toute autre personne morale ou physique qui lui plaira de se substituer ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir, relatif à la vente du bien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

DECIDE DE VENDRE

Référence cadastrale : section B 0150

Superficie au sol : 83 m²

A Monsieur BARAJAS Stéphane, né le 13/05/1972 à Perpignan (66) et Madame BARAJAS Patricia, née le 13/11/1976 à Perpignan(66), résident tous deux au 9 rue Saint Pierre, Villefranche de Conflent;

AUTORISE son Maire à signer l'acte de vente de ce bien au profit de Monsieur et Madame BARAJAS ainsi que tout document nécessaire à cette opération,

DESIGNE, Notaire Maître BOBO et SERRA SABARDEIL à PRADES 66500, pour établir l'acte de vente et représenter la commune de VILLEFRANCHE DE CONFLENT dans cette affaire.

Il est bien entendu que les frais de passation d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de voter

Un accord unanime a été donné

Monsieur MENE Joel quitte la séance à 19h10

QUESTIONS DIVERS

- **Plan d'évacuation Rempart**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'importance de revoir la sécurité des issues de secours des Remparts, Monsieur Gilles ROBERT 3 -ème Adjoint fera une proposition dans ce sens.

- **L'entretien du Cimetière**

Monsieur le Maire souhaite informer les habitants que le Conseil Municipal reste très sensible au problème de l'entretien du cimetière. Les agents communaux poursuivront son entretien et des solutions plus efficaces sont en cours de réflexion.

- **Commission Sécheresse**

Monsieur OSTER Dominique 2-ème adjoint expose au conseil que suite à sa participation à la dernière réunion sur la création d'une fédération de canaux du Conflent, la commune de Villefranche de Conflent souhaite intégrer cette fédération. Elle sera un élément fort pour représenter le Conflent lors des réunions de la commission sécheresse, organisées par le Préfet. Cette structure sera plus apte à défendre les intérêts des canaux, qui ont une importance majeure actuellement et dans les années à venir.

L'adhésion au syndicat à un coût de 100 euros annuels.

Le tarif du Canal de Bohère sera de 50 € environ pour 2023. La première AG de la fédération établira le tarif exact.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de valider cette adhésion.

Un accord de principe a été donné, une délibération devra être prise au prochain Conseil Municipal

- **Place de Parking en plus,**

Monsieur le maire rappelle l'importance de disposer d'un maximum de places de parking. Actuellement le parking dit du cimetière peut accueillir 150 places. Après nettoyage du terrain il sera possible d'accueillir 180 voitures. La municipalité devra donc effectuer quelques travaux de nivellement et d'aménagement. A terme il faudra prévoir l'installation d'un droit d'entrée sur ce parking.

Clôture de la séance à 19h40.